



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - N°3/2021

En séance du 10 février 2021 à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

1. **RAPPORT DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES & FORMATION** (Présidente : Patricia Gabioud)

Responsable informatique	Le Conseil préavise favorablement la nomination d'un responsable de l'informatique pour l'ERVEO
---------------------------------	---

2. **RAPPORT DE LA COMMISSION EAUX POTABLES, EAUX USEES, ELECTRICITE & CAD** (Président : Pascal Tornay)

CAD	Le Conseil prend connaissance de l'avancée des travaux concernant la densification du réseau actuel et les éventuelles extensions
------------	---

3. **DIVERS**

Agence AVS	Le Conseil décide d'attribuer la gestion de l'Agence AVS à M. Daniel Thétaz, dès le 1 ^{er} mars 2021.
Demandes d'autorisation d'exploiter	<ul style="list-style-type: none">▪ Le Conseil autorise Mme Charteris Lola à exploiter une buvette à Saleinaz durant la saison estivale, sous réserve du résultat de la mise à l'enquête publique.▪ Le Conseil autorise Mme Carole Beal à exploiter l'Hôtel Sauvage à Champex-Lac, sous réserve du résultat de la mise à l'enquête publique.
Présentation du processus cité de l'énergie	Le Conseil attribue un mandat au CREM pour l'accompagnement vers la labellisation de la Commune d'Orsières. 👉 voir explications ci-après

Séance levée à 19h10

Orsières, le 19 février 2021

L'Administration communale



INFORMATIONS SUR LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➔ Label « Cité de l'Énergie », de quoi s'agit-il ?

Le label Cité de l'énergie est une distinction pour les villes et les communes.

Les Cités de l'énergie sont depuis de nombreuses années sur le chemin d'un approvisionnement énergétique durable. Le programme a débuté il y a presque 30 ans, et Schaffhouse, la première Cité de l'énergie, a été distinguée en 1991.

Pour obtenir la certification Cité de l'énergie, les communes suivent un processus en plusieurs étapes et sont accompagnées par des spécialistes expérimentés. Les critères sont exigeants, ce qui garantit le haut niveau du label.

En adhérant à l'Association Cité de l'énergie, la commune d'Orsières souhaite démontrer son engagement en faveur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la protection du climat et d'une mobilité durable.